



CCAS de Lorette

✕✕✕✕

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210089-20241021-20241016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024

Nombre de Membres

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

**L'an deux mille vingt-quatre,
Le 21 octobre à dix-huit heures,**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE LORETTE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY
Date de la convocation : 9 octobre 2024

OBJET : 2024/10-16 – COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

PRÉSENT(E)S :

M. Gérard TARDY, Mme Virginie KERGOT, Mme Evelyne ORIOL, M. Jean-Sébastien PAYRE, Mme Christine AMERI, Mme Annick LESUEUR, Mme Malika ZENAF, Mme Colette BOUTEILLE, Mme Elisabeth GODEFROY

ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S : /

POUVOIR(S) : /

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

Préfecture de la Loire
Reçu, le

Bureau gestion des moyens et coordination des Services de l'Etat

Notifié, le

CCAS - Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ actionsociale@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la passation, la préparation, l'exécution, et les règlements de marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée décrite par le C.M.P. en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

il a été confié, par décision :

❖ Décision n°2024/10-03

De confier à l'imprimerie **CVPACK** situé ZI du Coin - Route de Cussieux, 42400 SAINT-CHAMOND l'impression de **5000 tickets**, au format 100 X 95 mm, papier couché satin blanc 115 g et agrafé par carnet de 5 tickets de 5 € chacun, qui seront offerts aux séniors lorettois à l'occasion des **fêtes de fin d'année 2024**, moyennant la rémunération fixe de **540 € TTC**.

❖ Décision n°2024/10-04

De confier à « **Thonnerieux Traiteur**, 2 rue Antoine Prost, 42420 Lorette » la fourniture et le service de **120 repas** à la salle l'Écluse du **dimanche 15 décembre 2024**, à l'occasion du repas dansant de Noël 2024 offerts aux Séniors lorettois, pour un montant total **TTC de 2 498,00 €**.

❖ Décision n°2024/10-05

De confier « **SAGYL, Parc des Murons, 1 rue Jules Vedrines, 42160 Andrézieux Bouthéon** » pour la location de la vaisselle et des couverts pour le repas offert aux séniors Lorettois, à l'occasion des fêtes de Noël 2024 pour un montant total **TTC de 585,60 €**.

❖ Décision n°2024/09-06

De confier à « **Chanson d'hier et d'aujourd'hui / Marie-Jo & Babeth**, 24 rue Léon Blum, 42000 Saint-Etienne, l'animation semaine bleue du **Mardi 1er octobre 2024**, salle des Fêtes Jean Rostand à Lorette, moyennant la rémunération fixe de **350 € TTC** charges incluses et tous frais compris (GUSO, frais de déplacement, etc...).

Acté non soumis à vote

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 22 octobre 2024

Le Président du CCAS,
Gérard TARDY



CCAS - Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE
☎04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ actionsociale@ville-lorette.fr
Site internet : www.ville-lorette.fr